Chère Madame, Cher Monsieur,

Je vous adresse ce courrier dans le but de soumettre une réclamation concernant le traitement de la note du 17 mai 2023 (voir pièce jointe).

En dépit de la complexité inhérente à la situation, notamment due à l'envoi simultané de plusieurs notes et à certaines erreurs initiales, j'ai mené une analyse détaillée de la situation. À l'issue de celle-ci, je peux confirmer que vous avez correctement traité les soins de parodontologie déjà pris en compte pour cette année, dans la limite de 400€.

Cependant, je souhaiterais que vous procédiez à une réévaluation concernant les autres points mentionnés dans la note du 17 mai 2023 :

Désobturation endodontique 1 molaire : -129.04€

Radios sur 1 à 3 dents contiguës pré-per & finale pour traitement endodontique : -15.96€ Exérèse du contenu canalaire non vivant 1 molaire permanente : -110€ Suite à votre message du 29 juin 2023, une régularisation de 120€ concernant l'acte du 17 mai 2023 a bien été effectuée. Toutefois, les autres éléments précédemment cités n'ont pas été pris en compte, et ils n'apparaissent pas non plus dans le traitement réalisé par vos services le 15 juin.

En résumé, je vous demande de bien vouloir corriger le compte rendu de remboursement relatif à la note d'honoraires pour les soins prodigués le 17 mai 2023 par le Docteur Samuel Checkroun, s'élevant à 855€ (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de détailler chaque élément de la note :

Désobturation endodontique 1 molaire : 129.04€

Gingivectomie sur 1 secteur 1 à 3 dents : 600€ (DÉJÀ REMBOURSÉ PAR HEMOS)
Radios sur 1 à 3 dents contiguës pré-per & finale pour traitement endodontique : 15.96€
Exérèse du contenu canalaire non vivant 1 molaire permanente : 110€
Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

Louis BODAL